



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue en visioconférence le lundi 11 janvier 2021 conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Hélène Ethier et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, Richard Gouin, et Michel Roy tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Tenue de la séance à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 7 décembre 2020 (assemblées extraordinaire et ordinaire)
5. Comptes
6. Adoption du Règlement #390-20 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2021
7. CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture relative aux lots 4 129 601 et 6 352 168
8. Modification au calendrier des séances 2021
9. Demande de réduction de vitesse – route 239 au village
10. Point d'ombre pour le parc Sylvio-Dufault
11. Contrat – coupe de gazon
12. Adhésions professionnelles des employés municipaux
13. Concours – Plaisirs d'hiver 2021
14. Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes
15. Changement des lumières au centre récréatif
16. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie
17. Embauche – Entretien des patinoires
18. Balançoires au parc Armand-Péloquin
19. Génératrices pour la sécurité civile
20. Correspondance
21. Varia
22. Période de questions (20 minutes)
23. Levée de l'assemblée



2. Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 01-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques, qui s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil de la municipalité, et qui stipulent qu'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents forment quorum et ont été informés des modalités de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou conférence téléphonique;

QUE soit autorisée la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la présente séance, réalisé au moyen d'un appareil électronique, ainsi que la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil, de manière à ce que la présente séance puisse satisfaire aux obligations de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.



3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux du 7 décembre 2020 (assemblées extraordinaire et ordinaire)

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter les procès-verbaux du 7 décembre 2020 (assemblée extraordinaire et ordinaire) tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

5. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES AU 11 JANVIER 2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 \$	17 984.58 \$	17 984.58 \$
Sécurité publique	615 245 \$	27 362.43 \$	27 362.43 \$
Enlèvement de la neige	169 600 \$	19 059.10 \$	19 059.10 \$
Voirie et réseau routier	294 030 \$	8 048.64 \$	8 048.64 \$
Hygiène du milieu	918 562 \$	13 500.00 \$	13 500.00 \$
Urbanisme, développement & logement	135 400 \$	- \$	- \$
Loisirs & culture	273 395 \$	3 813.23 \$	3 813.23 \$
Immobilisation			
Loisirs	58 500 \$	- \$	- \$
Voirie	243 500 \$	- \$	- \$
Administration	- \$	- \$	- \$
Total	3 432 670 \$	89 767.68 \$	89 767.68 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



Permis

2020-136 : 9165-5852 Québec inc. – Installation septique

2020-137 : Nadia Pontbriand - Piscine

2020-138 : Michel Tremblay – Construction résidentielle (agrandissement)

2020-139 : Pier-Olivier Dumas – Rénovation résidentielle

6. Adoption du Règlement #390-20 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2021

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE le conseil adopte le Règlement #390-20 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

7. CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture relative aux lots 4 129 601 et 6 352 168

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel recommande l'acceptation de la demande de Madame Stéphanie Jacob et Monsieur Marco Simard auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 129 601 et 6 352 168.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE l'emplacement visé par la demande est utilisé à une fin autre que l'agriculture, soit à une fin résidentielle, depuis qu'une habitation y a été construite en 2005;
- QUE l'emplacement visé par la demande a fait l'objet de permis de construction délivrés par la municipalité, bien que la CPTAQ n'ait pas autorisé une utilisation résidentielle de cet emplacement;
- QUE le lot 4 129 601 (anciens lots 29-1 et 32-2 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Victoire) a été créé à partir des anciens lots P-29; P-32-1; 33-1 et 34-1 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-



Victoire, sur lesquels une habitation a été construite en 1985, suite à une autorisation de la CPTAQ (dossier 086475);

- QUE la décision rendue par la CPTAQ au dossier 086475 portait sur la construction d'une seule résidence;
- QUE la présente demande vise à régulariser une utilisation non conforme de l'emplacement visé par la demande, suite à la construction d'une deuxième résidence en 2005;
- QUE le lot 6 352 168 a été créé afin d'être annexé au lot 4 129 601, de manière à régulariser l'empiètement d'un bâtiment accessoire à la résidence des demandeurs sur le lot voisin (ancien lot 4 129 600);
- QUE l'emplacement visé par la demande est situé à l'intérieur d'un alignement résidentiel longeant le chemin des Patriotes et la rivière Richelieu et caractérisé par l'absence d'activité agricole;
- QUE l'emplacement visé par la demande est desservi par le réseau d'aqueduc municipal;
- QU'il existe des espaces disponibles hors de la zone agricole, mais que la présente demande vise à régulariser une utilisation non conforme et que l'emplacement visé par la demande n'est pas viable pour l'agriculture;
- QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité

8. Modification au calendrier des séances 2021

CONSIDÉRANT QUE le calendrier adopté le 2 novembre 2020 ne tenait pas compte du fait que dimanche, le 7 novembre 2021, est la date fixée pour le scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec et des impacts de la tenue d'un tel scrutin sur la possibilité de tenir des séances;

CONSIDÉRANT L'interdiction prévue à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, à l'article 314.2 LERM prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (ici, à partir du 8 octobre 2021, 16 h 30), le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger (séance ordinaire ou extraordinaire), sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Dans une telle situation, les délibérations ne peuvent porter que sur ce cas;

CONSIDÉRANT QUE cet empêchement de siéger prend fin au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment (art. 314.2, al. 1 LERM). La Loi prévoit des dispositions particulières si la majorité des candidats élus à un poste de conseiller n'a pas prêté serment avant le 12 décembre 2021 (voir notamment art. 314.2, al. 2 LERM);

CONSIDÉRANT QUE, pour LES SÉANCES D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2021, bien qu'il soit possible que les séances aux dates initialement suggérées puissent se tenir (par exemple, le 1^{er} novembre 2021) si une majorité d'élus à un poste de conseiller l'a alors été par acclamation, reste qu'il



serait plus prudent de considérer qu'il y aura un scrutin à une majorité de postes au conseil et donc, de déplacer la séance de novembre;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil tel qu'adopté le 2 novembre 2020 soit modifié de manière à fixer la séance de novembre 2021 au lundi 22 novembre et la séance de décembre 2021 au lundi 13 décembre.

Le nouveau calendrier des séances 2021 sera donc le suivant :

Janvier :	lundi le 11 janvier
Février :	lundi le 1 ^{er} février
Mars :	lundi le 1 ^{er} mars
Avril :	lundi le 12 avril
Mai :	lundi le 3 mai
Juin :	lundi le 7 juin
Juillet :	lundi le 5 juillet
Août :	lundi le 9 août
Septembre :	lundi le 13 septembre
Octobre :	lundi le 4 octobre
Novembre :	lundi le 22 novembre
Décembre :	lundi le 13 décembre

Toutes ces assemblées seront tenues à l'édifice municipal au 510, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, lesquelles débiteront à 20h00.

Adopté à l'unanimité.

9. Demande de réduction de vitesse – route 239 au village

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise au MTQ afin de faire abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur le tronçon de la route 239 à l'entrée du village de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse préliminaire du dossier, il a été demandé d'amender la résolution #110-20, adoptée le 4 mai 2020;



PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE la résolution #110-20 soit modifiée ainsi :

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demande au MTQ d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h à partir du rang Nord jusqu'à la fin de la zone de 70 km/h, soit à l'entrée de la rue Robert.

M. le conseiller Michel Roy demande le vote.

Pour : Réjean Champagne
Hélène Ethier
Richard Gouin
Pascale Poulin

Contre : Martin Cournoyer
Michel Roy

Adopté à majorité.

10. Point d'ombre pour le parc Sylvio-Dufault

Suite à l'étude de plusieurs offres de services pour la réalisation d'un point d'ombre au parc Sylvio-Dufault, tel que prévu au projet déposé dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet ruralité à la MRC de Pierre-De Saurel,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter la soumission de l'entreprise SEMO inc., pour la réalisation d'une surface de ciment et d'un gazebo 12 x 15 pieds en bois massif, pour un montant total de 10 260.83 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

11. Contrat – coupe de gazon

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la coupe de gazon sur les terrains municipaux est arrivé à échéance;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy



QUE le conseil procède à un appel d'offres aux soumissionnaires afin d'assurer la coupe de gazon sur les terrains de la municipalité. Cet appel d'offres, pour une durée de 1 an, 3 ans et 5 ans, se fera du 12 janvier au 16 février 2021. Les cahiers de soumissions seront disponibles au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité.

Les soumissions scellées devront être reçues avant 10h00 le 16 février 2021 au bureau de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel 517 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) JOG ITO.

L'ouverture des soumissions sera faite au bureau municipal le 16 février 2021 à 10h00.

Adopté à l'unanimité.

12. Adhésions professionnelles des employés municipaux

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède au paiement des cotisations annuelles des employés municipaux membres d'associations professionnelles. Pour l'inspecteur municipal, l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.) a été créditée pour l'année 2020 considérant la pandémie, il n'y aura donc pas de frais pour 2021. Pour la directrice générale, l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) s'élève à 495\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

13. Concours – Plaisirs d'hiver 2021

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel participe au Défi Château de Neige, organisé par Loisir et Sport Montérégie, entre le 4 janvier et le 8 mars 2021.

Dans le cadre de ce concours, toutes les municipalités sont invitées à participer à une campagne nationale afin d'encourager les gens à sortir dehors et à profiter du plein air en construisant des châteaux de neige.

Des prix nationaux et régionaux sont à gagner. La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel offrira des prix aux citoyens participant, pour un montant de 250 \$. Les modalités du concours seront annoncées dans le journal Les Plumes ainsi que sur le site web et la page Facebook de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.



14. Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes

Le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes. Il s'agit des propriétés pour lesquelles les taxes n'auront pas été payées depuis 3 ans (solde dû depuis 2018-2019-2020). Les propriétaires recevront un avis afin de les informer de la situation et de la marche à suivre afin de régulariser leur dossier.

15. Changement des lumières au centre récréatif

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Gimatch pour le remplacement des lumières de type fluorescents par des luminaires DEL au centre récréatif, pour un montant de 6 373.49\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

D'autoriser les participants du Grand défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel les 17-18-19 et 20 juin 2021, ainsi qu'à utiliser un drone afin d'accompagner et filmer les participants tout au long de leur périple.

La municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

17. Embauche – Entretien des patinoires

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

De procéder à l'embauche de M. Antoine Dufault afin de compléter le personnel pour l'entretien des patinoires municipales, aux conditions établies au contrat en annexe de la présente résolution.



Adopté à l'unanimité.

18. Balançoires au parc Armand-Péloquin

CONSIDÉRANT QUE, suite aux recommandations de la technicienne en loisirs, les balançoires ont été retirées de tous les parcs municipaux pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école primaire Sainte-Victoire a fait la demande afin que les balançoires soient remises en place;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède à la réinstallation des balançoires au parc Armand-Péloquin;

QUE la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à leur utilisation.

Adopté à l'unanimité.

19. Sécurité civile – Achat et installation 2 de génératrices

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Gimatech pour l'achat et l'installation de deux génératrices :

Centre récréatif Lemay-Tellier: 59 228.18 \$ plus taxes

Bureau municipal (498 rang Sud) : 12 371.00 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité.

20. Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossier 427145 – Rappel des conditions à réaliser
- 2) CPTAQ, dossier 429653 – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (défavorable)
- 3) L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation – Demande d'appui L'Étiquette, Osez la porter!



21. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

22. Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

23. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.